



SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 504

SÉANCE du 30 JUIN 2021

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 24/06/2021

Date d'affichage : 05/07/2021

Étaient présents :

Ernest AUCHART, Sébastien BERTOUT, Michel BLONDEL, Charline CAILLIEREZ, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Olivier DEGAUQUIER, Isabelle DERUY, Nicolas DESFACHELLE, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Cédric DUPONT, Pierre GUILLEMANT, Léon LEBAS, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Jean-Guy LESAGE, Jean-Claude LEVIS, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Françoise SIMON, Richard SKOWRON, Daniel TABARY, Romain VAN CAENEGHEM.

Absents excusés / Pouvoirs :

Pierre ANSART donne pouvoir à Cédric DUPONT, Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Damien BRICOUT donne pouvoir à Philippe CARTON, Philippe CANLER donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Alain CAYET donne pouvoir à Nicolas DESFACHELLE, Jean-Michel DESAILLY, Evelyne DROMART donne pouvoir à Michel MATHISSART, Gérard DUE, Claude FERET, Michel FLAHAUT, Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Jean-Marie DISTINGHIN, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Didier MICHEL donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Jean-Guy LESAGE, Arnold NORMAND donne pouvoir à Olivier DEGAUQUIER, Eric POULAIN donne pouvoir à Ernest AUCHART, Jean-Pierre PUCHOIS donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Michel SEROUX donne pouvoir à Ernest AUCHART, Jean-Luc TILLARD donne pouvoir à Nicolas DESFACHELLE, Alain VAN GHELDER donne pouvoir à Michel MATHISSART.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 28
- Votants : 44
- Pouvoirs : 16

Vote :

- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Madame Charline CAILLIEREZ

DELIBERATION ADHESION DU SCOTA A VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Le Club des Villes et Territoires Cyclables a pour objet de créer une dynamique entre les Villes Françaises et d'Europe, afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain. Il s'articule autour de trois axes d'actions :

1. Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations.
2. Être l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos.

3. Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du vélo) pour faire évoluer la réglementation.

L'adhésion est annuelle et se reconduit par tacite reconduction.

Considérant l'avis favorable du Bureau syndical du 9 juin 2021.

Ceci exposé, le Comité Syndical vote à l'unanimité :

- L'adhésion du Scota pour l'année 2021, au Club des Villes et Territoires Cyclables dont le siège est situé au 33 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.
- La désignation de Madame Charline CAILLIEREZ pour représenter le Scota auprès de l'Association.
- Le paiement par le Scota de la cotisation 2021 fixée à 1354,60 €, l'adhésion annuelle étant reconduite par tacite reconduction.

La dépense afférente sera imputée sur le budget du Scota.

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil, Certifié conforme.



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL